

Conseil Municipal du 30 avril 2026 - 18 heures 30

Présents

NICOLINO Nathalie, Maire	x	FULCONIS Elodie	x
GONDRAN Alain, 1er Adjoint	Procuration donnée (Borel)	BOREL Mickaël	x
CALVO Adeline, 2ème Adjoint	x	GRATIA Elise	Proc. donnée (Chaumeton)
JULIEN Johan, 3ème Adjoint	x	LECOMTE Carmen	x
CHAUMETON Corinne	x	UGO Marcelli	x
ESCANEZ Miguel	x		

Désignation du secrétaire de séance : Miguel Escanez

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité

CFU 2025 - Budget Principal

DCM20260430_01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nathalie NICOLINO, Maire actuelle et 1^{ère} adjointe aux finances en 2025, délibérant sur le CFU 2025 géré par M. Yannick GENDRON, Maire en 2025, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement			Investissement			Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Résultat	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Résultat	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats N-1		1 001 274,49 €	1 001 274,49 €		63 297,68 €	63 297,68 €	0,00 €	1 064 572,17 €
Opérations de l'exercice	476 233,17 €	591 958,72 €	115 725,55 €	255 019,84 €	78 442,55 €	-176 577,29 €	731 253,01 €	670 401,27 €
Totaux	476 233,17 €	1 593 233,21 €	1 117 000,04 €	255 019,84 €	141 740,23 €	-113 279,61 €	731 253,01 €	1 734 973,44 €
RAR		0,00 €		234 681,75 €	109 415,00 €	-125 266,75 €		
Résultats de clôture	476 233,17 €	1 593 233,21 €	1 117 000,04 €	489 701,59 €	251 155,23 €	-238 546,36 €		878 453,68 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat – Budget Principal

DCM20260430_02

Après avoir entendu le Compte Financier Unique CFU du budget principal de l'exercice 2025, Constatant que le CFU fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 117 000.04 €**
Constatant que les restes à réaliser (RAR) en recettes sont de **109 415.00€** et en dépenses de **234 681.75 €**, le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré :
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	1 117 000,04 €
Part à affecter en investissement	238 546,36€
A reporter en fonctionnement	878 453.68 €

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

CFU 2025 - Budget Eau et Assainissement

DCM20260430_03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nathalie NICOLINO, Maire actuelle et 1^{ère} adjointe aux finances en 2025, délibérant sur le CFU 2025 géré par M. Yannick GENDRON, Maire en 2025, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement			Investissement			Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Résultat	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Résultat	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats N-1		187 257,20 €	187 257,20 €		102 587,74 €	102 587,74 €	0,00 €	289 844,94 €
Opérations de l'exercice	85 444,66 €	84 019,16 €	-1 425,50 €	40 734,83 €	44 075,00 €	3 340,17 €	126 179,49 €	128 094,16 €
Totaux	85 444,66 €	271 276,36 €	185 831,70 €	40 734,83 €	146 662,74 €	105 927,91 €	126 179,49 €	417 939,10 €
RAR				9 960,00 €	0,00 €	-9 960,00 €		
Résultats de clôture			185 831,70 €			95 967,91 €		281 799,61 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat – Budget Eau et Assainissement

DCM20260430_04

Après avoir entendu le Compte Financier Unique CFU de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent d'exploitation de **185 831.70 €**
Constatant que les restes à réaliser en dépenses sont de **9 960 €**,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	185 831.70 €
Part à affecter en investissement	0 €
A reporter en fonctionnement	185 831.70 €

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

BUDGETS 2026

Budget Principal 2026

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges Générales	264 450,00 €	70	Produits de services	76 000,00 €
012	Charges de personnel	350 800,00 €	73	Impôts et taxes	60 000,00 €
014	FPIC	10 000,00 €	74	Dotations participat°	36 000,00 €
65	Autres charges	82 000,00 €	75	Autres produits	40 000,00 €
67	Charges except	3 000,00 €	73211	Attrib compensat°	50 000,00 €
68	Dot amort et prov	3 500,00 €			
023	Virement Invest	426 703,68 €	R002	Excédent	878 453,68 €
Total		1 140 453,68 €	Total		1 140 453,68 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
20	Immo incorporelles	75 000,00 €	1068	Besoin de financement	238 546,36 €
21 et 23	Immobilisations	584 385,43 €	1321	Subvention	109 415,00 €
16	Emprunts et dettes	2 000,00 €	R001	Excédent	0,00 €
041	Opération d'ordre	5 399,64 €	041	Opération d'ordre	5 399,64 €
D001	Déficit	113 279,61 €	021	Virement du fonct	426 703,68 €
Total		780 064,68 €	Total		780 064,68 €

Vote du budget primitif 2026 - budget principal

Madame le maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif principal : budget unique avec reprise de résultats et vote par chapitre. Ces chiffres ont été vus en détail par la commission des finances le mardi 14 avril 2026 et ont été vérifiés par la Trésorerie avant présentation.

- section de fonctionnement équilibrée pour **1.140.453,68€**
- section d'investissement équilibrée pour **780.064,68€**

Madame le maire précise également qu'en comptabilité M57, la possibilité est donnée à l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012 - dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5% des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Il conviendra :

- d'approuver le budget primitif principal tel que présenté ci-dessus
- de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012 – dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé à 7,5% des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Budget Eau et Assainissement 2026

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges générales	101 000,00 €	70	Produits de services	46 000,00 €
012	Charges Personnel	6 000,00 €			
014	Reverst Ag. Eau	7 000,00 €	042	Opérations d'ordre	11 210,27 €
65	Gestion courante	1 000,00 €			
66	Charges financières	7 000,00 €			
67	Charges except°lles	5 000,00 €			
023	Virement	10 864,17 €			
042	Opérations d'ordre	45 377,80 €	R002		185 831,70 €
Total		243 041,97 €	Total		243 041,97 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
20	Immo incorporelles	20 000,00 €			
21	Immo corporelles	172 759,61 €	021	Virement	10 864,17 €
23	Immo en cours	10 000,00 €	040	Opérations d'ordre	45 377,80 €
16	Emprunts	8 000,00 €			
040	Opérations d'ordre	11 210,27 €	R001	Excédent	105 927,91 €
Total		221 969,88 €	Total		221 969,88 €

Vote du budget primitif 2026 - budget eau et assainissement

Madame le maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif principal : budget unique avec reprise de résultats et vote par chapitre. Ces chiffres ont été vus en détail par la commission des finances le mardi 14 avril 2026 et ont été vérifiés par la Trésorerie avant présentation.

- section de fonctionnement équilibrée pour **243.041,97€**
- section d'investissement équilibrée pour **221.969,88€**

Madame le maire précise également qu'en comptabilité M57, la possibilité est donnée à l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012 - dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5% des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Il conviendra :

- d'approuver le budget primitif eau et assainissement tel que présenté ci-dessus
- de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012 - dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé à 7,5% des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Taux des impôts directs 2026

DCM20260430_05

Entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026,

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré :

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026 en reprenant les mêmes taux que ceux de l'année 2025 : Taxe Foncière Bâtie : 36,66%, Taxe Foncière Non Bâtie : 57,15 % et Taxe d'Habitation à 2,28 %,

Et Autorise à signer les documents afférents.

AVIS CM

Tarifs de l'eau et assainissement 2026

DCM20260430_06

Entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026, entendu que la commune de Montfort achète l'eau à PAA et que les tarifs d'achat ont augmenté de 0.29€/m3 à 0.38€/m3 soit une augmentation de 9 centimes/m3.

Décide d'établir les nouveaux tarifs de l'eau et l'assainissement comme suit :

	Prix 2025	Prix 2026
Tarif Eau < 500 m3 (prix du m3)	1,40 €	1.40 €
Tarif Eau > 500 m3 (prix du m3)	4,50 €	4.50 €
Tarif pour l'Aire Autoroute (prix du m3)	6,00 €	9.00 €
Tarif Assainissement (par m3 d'eau consommée)	1,40 €	1.40 €
Tarif Abonnement Eau (fixe)	45,00 €	46.00 €
Tarif Abonnement Assainissement (fixe)	45,00 €	46.00 €

Décide de fixer les tarifs de branchement suivants :

		Tarif
Construction nouvelle hors lotissement	Forfait branchement réseau d'Eau Potable	5000,00 €
	Forfait branchement réseau d'Assainissement Collectif	5000,00 €
Construction nouvelle dans un lotissement équipé ou branchement après coupure sur installation existante	Forfait branchement réseau d'Eau Potable	500,00 €
	Forfait branchement réseau d'Assainissement Collectif	500,00 €

Le conseil municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré :

Décide des tarifs ci-dessus,

Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Attribution des marchés de travaux – Réhabilitation de l'école communale

DCM20260430_07

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,
 Vu la délibération n° DCM20260302_04 approuvant le DCE et autorisant le lancement de la consultation,
 Vu l'avis de consultation publié dans le cadre d'une procédure adaptée,
 Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études EFFICIO,

Considérant :

- que plusieurs offres ont été reçues dans le respect des règles de la commande publique,
- que l'analyse des offres a été réalisée selon les critères définis dans le DCE,
- que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

• ATTRIBUE les marchés de travaux comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise proposée pour l'attribution du lot	MONTANT OFFRE
1	TERRASSEMENT - VRD - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE - REVETEMENTS DE PAROIS - FAIENCES	BT CONSTRUCTION	34 185,05 €
2	OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - ENDUIT	APM	33 828,82 €
3	CLOISONS SECHES - DOUBLAGE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES -	AIB	13 571,30 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES	APM	24 394,29 €
5	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	SE3V	12 810,00 €
6	CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANITAIRE	ALPES REFRIGERATION	41 579,74 €
	TOTAL		160 369,20 €

• PRÉCISE :

- que les entreprises attributaires correspondent au **classement issu du rapport d'analyse des offres** présenté au conseil municipal ;
- que les montants indiqués sont ceux des offres retenues, le cas échéant ajustés après vérification finale ;

• AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ;

• DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

• AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux avec les entreprises ci-dessus désignées ainsi que l'ensemble des documents contractuels, avenants éventuels et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération.

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Bail de chasse entre la commune de Montfort et la société de chasse l'Etoile de Montfort

DCM20260430_08

Madame le Maire explique au conseil que la société de chasse « l'étoile de Montfort » a toujours chassé sur la commune avec l'accord de la Mairie mais qu'il convient de faire un bail qui officialise la durée, les parcelles concernées et les conditions classiques à énumérer afin que ce document puisse être transmis à la Préfecture. Ce bail reprend les points suivants :

Le **bailleur** donne bail au **preneur** qui l'accepte, pour le droit de chasse sur l'ensemble des parcelles communales.

Le présent bail est consenti aux conditions suivantes :

- Pour une période de neuf années qui commence à courir le 1^{er} mai 2026, pour se terminer le 31 mai 2035.
- Le bail est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties six mois avant son expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Le preneur aura seul le droit de chasser ou faire chasser sur lesdits terrains, en se conformant aux lois et règlements de police de la chasse en vigueur.
- Le preneur fait son affaire des assurances nécessaires pour couvrir les risques qu'il peut subir ou faire subir.
- Le bail est résiliable de plein droit par les deux parties en cas de manquement aux règles établies.

Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer ce bail de chasse ainsi que ses documents annexes.

AVIS CM : approuvé à l'unanimité

Point sur les syndicats et CCJLVD :

- **CCJLVD** : Nouvelle équipe : Président Brice Chadebec (Maire de Noyers sur Jabron), 1^{er} vice président Jean-Philippe Martinod (Maire de Chateauneuf Miravail), 2^{ème} VP Sophie Duparchy (1^{ère} adjointe Mairie de Peipin), 3^{ème} VP Frédéric DRAC (1^{er} adjoint de Mairie de Chateauneuf Val St Donat), 4^{ème} VP Nathalie Nicolino (Maire de Montfort) gestion du SPANC et SYDEVOM, 5^{ème} VP Farid Rahmoun (Maire de Peipin)
- **SITE** : Pas de changement pour le poste de présidente et vice-président. Beaucoup de personnes présentes pour voter les indemnités, délégations, conventions, règlement et mise à disposition d'un agent de l'Escale pour l'administratif.

Questions diverses :

- **Réfection du chemin de Ponfige et OLD sur ce chemin** : lettre du 10/04/2026 de Mme Demany. Réponse sous 2 mois. Pour le 1^{er} point, commission des travaux afin de statuer des priorités. OLD, réunion avec représentant de l'ONF. Recherche de subventions et aide sur le sujet.
- **Organisation de la cérémonie du 8 mai** : Comme habituellement, cérémonie à 11h30. Communication semaine prochaine via le site et Panneau-pocket.
- **Sécurité dans le territoire de la commune** : « zones 30 inachevées ». Mme le Maire répond qu'elle ne comprend pas le terme ci-dessus. L'ancien Maire avait pris un arrêté qui concerne toutes les rues de la commune sauf bien évidemment la départementale principale que nous ne gérons pas. Les panneaux ont été mis à chaque entrée de village. L'arrêté a été transmis à la Maison Technique de Sisteron qui représente le Département ainsi qu'à la gendarmerie. L'ancien Maire Mr Gendron en avait également reparlé lors de la visite annuelle de la Gendarmerie des Mées avec sa référente locale.

Prochaines réunions

Prochain conseil municipal le jeudi 28 mai 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h30.